



OUA

BAD

CONFERENCE AFRICAINE
PREPARATOIRE AU SOMMET
MONDIAL SUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE

15-18 OCTOBRE 2001

NAIROBI, KENYA

RAPPORT DE LA CONFERENCE
PREPARATOIRE AFRICAINE



UMA



IGAD



SADC



CEDEAO



COMESA



CEEAC



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/(ROA)/WSSD/1/3
15 octobre 2001



FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE PREPARATOIRE AFRICAINE
AU SOMMET MONDIAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE
Nairobi, 15-18 octobre 2001

RAPPORT DE LA CONFERENCE PREPARATOIRE AFRICAINE
AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. INTRODUCTION

1. A sa cinquante cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé par sa résolution 55/199 de convoquer le Sommet mondial pour le développement durable. Ce sommet se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002. Il a été demandé à chacune des régions du monde de formuler une position commune pour présentation au Sommet. La Conférence préparatoire africaine s'inscrivait dans le cadre de ce processus. Pour faciliter ce processus, il a été décidé de faire appel aux organisations régionales existantes, à savoir l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les préparatifs au niveau national avaient contribué aux préparatifs sous-régionaux. En mars 2001 avait été lancé le Forum africain sur le Sommet mondial pour le développement durable de 2002 en tant que processus préparatoire pour l'Afrique, avec un Secrétariat commun élargi composé de membres des organisations régionales susmentionnées et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de l'unité africaine/l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BafD) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les recommandations formulées par les cinq réunions sous-régionales convoquées par ces organisations constitueraient le fondement de la position commune africaine, qui serait finalisée et adoptée par le segment technique, puis le segment ministériel, de la Conférence préparatoire africaine au Sommet mondial pour le développement durable. La Conférence a été organisée par le Secrétariat commun élargi et accueillie par le PNUE.

PREMIERE PARTIE : SEGMENT TECHNIQUE

I. OUVERTURE DE LA REUNION

2. Le segment technique de la Conférence a été ouvert par M. Sékou Touré, Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique. Des allocutions de bienvenue ont été prononcées par les représentants du Gouvernement kényen et par M. Sékou Touré, au nom du Secrétariat commun élargi.

3. M. Simon Mbarire, Directeur adjoint du Secrétariat national de l'environnement du Kenya, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du peuple et du Gouvernement kényens, et en son nom propre. Il a remercié le secrétariat commun élargi pour l'excellente qualité de la documentation réunie pour la réunion.

4. M. Mbarire a fait savoir que le but principal du Sommet mondial pour le développement durable était de faire le point sur les progrès accomplis dans la voie d'un développement durable depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, d'identifier les obstacles rencontrés dans les domaines où davantage d'efforts étaient nécessaires, ainsi que les nouveaux défis à relever dans la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21. Grâce aux documents fournis par l'équipe chargée des préparatifs, qui permettraient de faciliter grandement et d'élargir les discussions, les textes définitifs du rapport sur l'évaluation régionale et de la position commune africaine pourraient certainement être établis durant la Conférence.

5. M. Sékou Touré a signalé que le PNUE était honoré d'accueillir la Conférence préparatoire africaine au Sommet mondial pour le développement durable de 2002. Il a remercié les experts des pays africains de leur aide et a également remercié les membres du Secrétariat commun élargi pour l'esprit qui les avait animés durant tout le processus préparatoire.

6. La Conférence faisait partie des préparatifs de l'Afrique en vue de ce sommet crucial qui se tiendrait sur le sol africain. Les rêves et les aspirations de millions de femmes, d'hommes et d'enfants africains dépendaient du succès du Sommet. Il a rappelé que le processus avait commencé par une réunion de haut niveau de parties prenantes sur le développement durable tenue à la CEA en janvier 2000, qui avait permis, avec l'aide du Secrétariat commun élargi, de lancer le Forum africain pour le Sommet mondial de 2002 à Dakar (Sénégal) en mars 2001. La Conférence en cours était l'aboutissement de ce processus, dont l'objectif était d'évaluer les progrès accomplis depuis 1992 et de définir une position commune africaine à soumettre au segment ministériel de la Conférence, le 17 octobre 2001. Il a assuré la réunion du maximum d'appui de la part de PNUE, et il a souhaité aux participants plein succès dans leurs délibérations.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Participation

7. Ont participé à la réunion des experts des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Erythrée, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

8. Des représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont également participé à la conférence : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNAIDS) Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Comité exécutif pour les affaires humanitaires de l'ONU (ECHA) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UN-ISDR), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale.

9. Les représentants des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont également participé à la réunion : Africa 21st Century Organisation, Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), AVCASA, Banque africaine de développement (BAfD), Business Action for Sustainable Development (BASD), Chamber of Mines of South Africa (CMSA), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité consultatif sur la protection des mers (ACOCS), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de l'Afrique de l'Est, Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Conseil international pour le droit de l'environnement (CIDE), ESKOM, Industrial Ecology Institute (IEI), International Union of Food (IUF), Investment Promotion Centre - Kenya, Kenya National Cleaner Production Centre (KNPCPC), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Network for Environment and Sustainable Development in Africa (NESDA), Organisation de l'unité africaine (OUA), Pan African Papers Mills (EA) Ltd, Resources Oriented Development Initiatives (RODI), University of Natal, Wildlife Conservation Society of Tanzania (WCST).

B. Election du Bureau

10. Le Bureau suivant a été élu :

Président : Mme Eness Chiyenge (Zambie)

Membres : M. Tarek El Kouny (Egypte)
M. Simon Mbarire (Kenya)
M. Ositadinma Anaedu (Nigéria)
M. Crispian Olver (Afrique du sud)
M. Abderrahmane Gannoun (UMA)
M. Nelson Cosme (CEEAC)
Mme Kone Alimata (CEDEAO)
M. Mupelwa Sichilima (IGAD/COMESA)
M. M. L. Mophethe (SADC)

Rapporteur : M. Mbassi Menye (Cameroun)

C. Adoption du programme de travail

10. Compte tenu du programme de travail, le Président a expliqué que le Bureau avait proposé qu'un comité de rédaction à composition non limitée soit établi pour examiner et réviser le projet de déclaration

ministérielle africaine après sa présentation en plénière, puis faire rapport à la plénière, qui approuverait le projet final s'il était jugé bon. L'autre document dont était saisie la réunion, intitulé «Évaluation des progrès du développement durable en Afrique depuis Rio (1992)» (UNEP/(ROA)/WSSD/1/1 et Add.1) serait présenté et discuté à fond en plénière. Un projet final de la Déclaration ministérielle serait établi pour présentation au segment ministériel. Cette procédure a rencontré l'approbation de la réunion.

III. EXPOSES ET DISCUSSIONS

A. Projet de Déclaration ministérielle africaine sur le Sommet mondial pour le développement durable

11. Un exposé sur le projet de Déclaration ministérielle africaine a été fait par M. S.K. Imbamba. L'examen du projet a été renvoyé au Comité de rédaction à composition non limitée, qui réviserait le texte en y incorporant les propositions découlant du débat.

B. Projet de rapport d'évaluation régionale de l'Afrique en prévision du Sommet mondial pour le développement durable

12. M. S.K. Imbamba a présenté le projet de rapport d'évaluation régionale (UNEP/(ROA)WSSD/1/1 et Add.1).

13. Dans la discussion qui a suivi, un représentant a estimé qu'on devait accorder davantage de place à la question des substances chimiques, en particulier les déchets toxiques, ainsi qu'à la nécessité du transfert de technologie.

14. Un représentant a souligné la nécessité de mentionner spécifiquement les voies de communication avec les groupes importants du secteur privé, tels que les syndicats et les coopératives.

15. Plusieurs représentants ont estimé qu'il fallait appeler l'attention sur certains problèmes importants tels que :

- a) Les problèmes de réfugiés;
- b) Les conflits;
- c) Le VIH/SIDA;
- d) La création de synergies entre les planificateurs du développement qui travaillent encore chacun dans leur secteur;
- e) La bonne gestion;
- f) L'élimination de la pauvreté;
- g) La sensibilisation du public à Action 21.

16. Un représentant a précisé qu'une conduite avisée des affaires publiques s'imposait tant au niveau national qu'au niveau international.

17. Un autre représentant a déclaré que la mondialisation ne devait pas exclusivement être abordée sous l'aspect "commerce et environnement", et que, dans le couple pauvreté-environnement, il convenait

de se souvenir que les partenaires des pays développés étaient encore plus responsables de la dégradation de l'environnement que les pauvres; la priorité, c'était éliminer la pauvreté et non d'imposer aux pauvres de nouveaux fardeaux.

18. Plusieurs représentants se sont inquiétés de ce que l'on donnait plus de place à une bonne gouvernance en matière d'environnement qu'au développement durable.

19. Plusieurs représentants ont fait valoir que le Fonds pour l'environnement mondial devait s'intéresser à davantage de pôles d'intérêt que les quatre pôles actuels.

20. Plusieurs représentants ont abordé la question de la pauvreté en mettant l'accent sur les points suivants :

- a) Le sous-développement et la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation;
- b) Les termes de l'échange défavorables;
- c) Le fait que la pauvreté et le fossé grandissant entre les riches et les pauvres constituaient une menace pour la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international;
- d) L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés était trop restreinte pour s'attaquer comme il le fallait à la question de la pauvreté;
- e) L'élimination de la pauvreté exigeait que la communauté internationale consacre une part des ressources mondiales aux efforts entrepris à ce titre.

21. Un représentant a souligné l'importance d'établissements humains durables.

22. Un autre représentant a parlé de la nécessité de faire le bilan en ce qui concernait d'autres épidémies, notamment le paludisme et la méningite, et de ne pas faire porter les efforts uniquement sur le SIDA.

23. Un représentant a déclaré que la question de la gouvernance internationale en matière d'environnement, qui avait été récemment débattue au cours d'une réunion tenue à Alger, devait être examinée plus avant.

24. Un représentant a insisté sur la coopération Sud-Sud dans le cadre de la coopération et de l'intégration des efforts.

25. Un représentant a préconisé que l'on ait recours à la "comptabilité verte" plutôt que de quantifier le produit national brut, parce que la promotion du développement durable passait par la prise de mesures qui permettraient d'intégrer la composante environnementale dans les préoccupations prioritaires et de parvenir à une meilleure évaluation du développement durable au sein de la communauté internationale.

26. M. Imbamba a, dans sa réponse, assuré les participants que les points qu'ils avaient soulevés au cours des débats étaient très intéressants et que toute l'attention voulue y serait accordée. S'agissant de la large place concédée à l'environnement, il a déclaré que cela était dû aux rapports sous-régionaux sur lesquels l'évaluation était fondée. Il a indiqué qu'il avait tout particulièrement apprécié l'appel lancé pour que la mondialisation ne soit pas abordée exclusivement sous l'angle du commerce et de l'environnement.

Concernant la "comptabilité verte", il a dit qu'il était favorable à ce qu'elle soit mentionnée dans la déclaration politique.

IV. RECOMMANDATIONS AU SEGMENT MINISTERIEL CONCERNANT LE RAPPORT D'EVALUATION REGIONAL ET LA POSITION COMMUNE AFRICAINE EN PREVISION DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

27. Après un débat sur le document intitulé «Evaluation des progrès du développement durable en Afrique depuis Rio (1992)» en plénière, les observations des participants ont été consignées.

28. Le projet de Déclaration ministérielle africaine, après avoir été révisé par le Comité de rédaction, a été approuvé tel que modifié en plénière en vue d'être soumis au segment ministériel pour adoption.

V. ADOPTION DU RAPPORT

29. Le présent rapport a été adopté sur la base du projet de rapport paru sous la cote UNEP/(ROA)/WSSD/1/L.1 et Add.1, qui avait été distribué durant la réunion, étant entendu que la mise au point de la version définitive du rapport serait confiée au Rapporteur, qui travaillerait en consultant le Secrétariat commun élargi.

VI. CLOTURE DE LA REUNION

30. Après les échanges de courtoisie d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion à 21 heures le mardi 16 octobre 2001.

DEUXIEME PARTIE : SEGMENT MINISTERIEL

I. OUVERTURE DE LA REUNION

1. Le segment ministériel de la Conférence préparatoire africaine au Sommet mondial pour le développement durable s'est déroulé à Nairobi les 17 et 18 octobre 2001.

2. La réunion a été ouverte par M. S.K. Walubita, Ministre zambien des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le 17 octobre 2001. M. Walubita a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a salué l'excellent travail accompli par le Groupe d'experts sur le projet de Déclaration ministérielle. Il a rappelé que les participants étaient réunis pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions du Sommet de Rio et d'Action 21 et pour recenser les domaines dans lesquels il fallait s'efforcer de progresser pour relever les défis qui se posaient depuis Rio.

3. Il a rappelé que la Déclaration de Rio avait proclamé la nécessité de garantir l'équité pour le développement durable tandis qu'Action 21 prévoyait des programmes pour l'environnement et le développement assortis de mesures de politique générale en faveur du développement durable. On espérait alors qu'Action 21 contribuerait à mettre fin au sous-développement en Afrique et favoriserait le partage des charges entre pays développés et en développement, le transfert de technologies et un environnement favorable aux investissements. M. Walubita a déclaré qu'il fallait à présent s'employer à évaluer les réalisations et les échecs afin de tracer la voie jusqu'au Sommet de Johannesburg et au-delà. Il convenait de mettre l'accent sur la nouvelle vision africaine incarnée dans la Nouvelle initiative africaine adoptée au Sommet de l'OUA. La nouvelle initiative africaine était issue du continent même et bénéficiait de l'appui sans réserve des dirigeants africains. Le Président a invité les participants à veiller à ce que les besoins de l'Afrique figurent à l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement durable.

4. Des discours liminaires ont également été prononcés par M. C.D.K. Arap Kirui, Ministre adjoint des finances du Kenya, M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, M. Abdoulie Janneh, du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Josie Dione, M. Andreï Vasilyev au nom de M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, et M. A. Mtegha, de la Banque africaine de développement.

5. Dans sa déclaration, M. C.D.K. Arap Kirui, Ministre adjoint des finances du Kenya, a déclaré que, près de dix ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, il était temps de faire le bilan des réalisations obtenues et des difficultés rencontrées, ainsi que des stratégies et des moyens d'aller de l'avant pour la mise en œuvre future d'Action 21. L'Afrique était confrontée à toute une série de défis, dont certains préoccupaient beaucoup les gouvernements, si bien que les questions environnementales avaient un faible degré de priorité. L'une des principales gageures consistait à intégrer les préoccupations environnementales au processus de développement. Le moment était venu pour l'Afrique de présenter un front uni pour le bien commun de tous et le développement durable. M. Arap Kirui a déclaré que le Kenya était d'avis que, dans un contexte de menaces environnementales de toutes sortes, le Sommet mondial devait préconiser le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de son Bureau régional pour l'Afrique.

6. Le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, a souhaité la bienvenue aux participants et s'est déclaré honoré d'accueillir une conférence ministérielle africaine si importante en préparation du Sommet mondial pour le développement durable. Il a déclaré qu'il était important que le Sommet se tienne sur le continent africain et que la principale tâche serait de lutter contre la pauvreté. Un vaste processus préparatoire, qui supposait l'intégration aux niveaux sous-régional et régional des capacités économiques, sociales et environnementales, avait été engagé. Dix ans après le Sommet "planète Terre", il était temps d'évaluer les progrès accomplis dans les trois principaux domaines : économique, social et environnemental. M. Töpfer a déclaré que la question la plus importante dans le contexte de mondialisation était le développement durable.

7. Il a noté que de nombreuses attentes du Sommet de Rio ne s'étaient pas réalisées et que 800 millions de personnes souffraient actuellement de la faim. Il estimait que des efforts devaient être faits pour appliquer la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et il a souligné l'importance de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Convenant que la Nouvelle initiative africaine trouvait son origine en Afrique même, il a cependant souligné que des décisions devaient être prises au sujet des nouvelles technologies, telles que les modifications génétiques.

8. M. Abdoulie Janneh, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a signalé que l'Administrateur du PNUD lui avait demandé d'informer la réunion que le PNUD ne cesserait d'œuvrer pour une «mondialisation à visage humain», selon le mot du Secrétaire général de l'ONU. Le PNUD, qui avait des bureaux dans chaque pays, se considérait comme le bras opérationnel d'Action 21 et s'était toujours efforcé d'avoir un effet de catalyseur dans tous les secteurs et par-delà les frontières. Les deux tiers des activités menées au cours de l'année écoulée concernaient le renforcement des capacités. Le PNUD offrirait son appui à l'Afrique du Sud pour l'accueil du Sommet et consoliderait les principales stratégies nécessaires et les moyens de les mettre en pratique.

9. M. Jose Dione a donné lecture d'une déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, M. K.Y Amoako, louant la contribution des membres du secrétariat commun élargi aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable de 2002.

Saluant les efforts accomplis par ceux qui avaient beaucoup fait pour remédier aux dommages environnementaux sur le continent et améliorer les perspectives de l'Afrique, il a fait observer que la communauté internationale n'avait pas tenu compte des avertissements lancés au Sommet de Rio. Il a recensé six domaines dont il fallait traiter : le contrôle de la croissance démographique, les changements climatiques, l'eau, la désertification, la dégradation des sols et la biotechnologie. En conclusion, il a invité le monde développé à faire bénéficier l'Afrique de ses biotechnologies et de ses médicaments contre le SIDA à des prix abordables.

10. M. Andreï Vasilyev a donné lecture d'une déclaration du Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, M. Nitin Desai, soulignant qu'il importait de veiller à ce que les préparatifs du Sommet de Johannesburg tiennent compte des inspirations, de l'engagement et des idées de toutes les nations d'Afrique et à ce que tous puissent se reconnaître dans les résultats du Sommet. Malgré les quelques progrès accomplis en matière de développement durable, de nombreux sujets fondamentaux de préoccupation demeuraient et il était essentiel que le Sommet parvienne à des résultats tangibles pour faire du développement durable une réalité, relever les défis de la mondialisation, trouver des moyens novateurs de financement, assurer le transfert de technologies et le renforcement des capacités et gérer et conserver les ressources naturelles.

11. M. A. Mtegha, de la Banque africaine de développement, a indiqué que l'éco-développement et la lutte contre la pauvreté devaient se soutenir mutuellement. C'est dans cet objectif que la Banque s'était penchée sur des domaines tels qu'une politique intégrée de l'eau et une stratégie intégrée de réduction de la pauvreté. Elle privilégiait également le renforcement des capacités et fournissait une assistance à l'application de conventions. La pandémie de VIH/SIDA constituait une des principales crises du développement et d'énormes investissements seraient nécessaires pour la juguler. Les questions environnementales aux niveaux local, national, régional et mondial étaient inextricablement liées; aussi les pays en développement devaient-ils devenir des partenaires à part entière dans un monde de plus en plus interdépendant. La Banque africaine de développement rappelait qu'elle se consacrait au développement durable et à fournir des moyens de subsistances aux populations africaines.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Participation

12. Les représentants des pays ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

13. Des représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont également participé à la conférence : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNAIDS), Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Comité exécutif pour les affaires humanitaires de l'ONU (ECHA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement

industriel (ONUFI), Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UN-ISDR), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale.

12. Les représentants des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont également participé à la réunion : Africa 21st Century Organisation, Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), AVCASA, Banque africaine de développement (BAfD), Business Action for Sustainable Development (BASD), Chamber of Mines of South Africa (CMSA), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de l'Afrique de l'Est, Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Conseil international pour le droit de l'environnement (CIDE), ESKOM, Industrial Ecology Institute (IEI), International Union of Food (IUF), Investment Promotion Centre - Kenya, Kenya National Cleaner Production Centre (KNPC), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Network for Environment and Sustainable Development in Africa (NESDA), Organisation de l'unité africaine (OUA), Pan African Papers Mills (EA) Ltd, Resources Oriented Development Initiatives (RODI), University of Natal, Wildlife Conservation Society of Tanzania (WCST).

B. Election du Bureau

13. Le Bureau suivant a été élu :

Président : M. Keli Walubita (Zambie)

Membres : M. Baskouda J. (Cameroun)
M. Gilbert Bleu-Laine (Côte d'Ivoire)
M. Tarek El Kouny (Egypte)
M. Noah Katana Ngala (Kenya)
M. Imeh Okopido (Nigeria)
M. Mohammed Valli Moosa (Afrique du Sud)
M. Zouleur Allagui (Tunisie)

Rapporteur : M. Laurent Nkusi (Rwanda)

C. Adoption de l'ordre du jour

14. L'ordre du jour ci-après a été adopté :

1. Ouverture de la réunion;
2. Questions d'organisation :
 - a) Participation;
 - b) Election du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
3. Aperçu des préparatifs du Sommet mondial en Afrique.

4. Présentation des rapports des principales réunions préparatoires.
5. Examen des recommandations du segment technique.
6. Discussions et consultations officielles.
7. Examen du projet de Déclaration ministérielle africaine sur le Sommet mondial.
8. Stratégie, voie à suivre et plan d'action.
9. Adoption des documents finals.
10. Cérémonie de clôture.

III. APERÇU DES PRÉPARATIFS DU SOMMET MONDIAL EN AFRIQUE

17. M. V. Mohammed Moosa, Ministre de l'environnement et du tourisme de l'Afrique du Sud, a présenté un aperçu des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable et a décrit la stratégie qui pourrait être adoptée et ses grandes composantes. Il a évoqué ce qu'il a appelé "l'héritage de Rio", mentionnant les facteurs qui s'opposaient à l'inversement de la tendance à l'inégalité dans le monde, et il a mis en évidence les facteurs dont dépendrait "l'héritage de Johannesburg". Il a exposé les plans de l'Afrique du Sud pour la réduction de la pauvreté et a indiqué quelles devraient être les résultats du Sommet mondial pour favoriser un développement économique durable.

18. Prônant la mise en œuvre de programmes de développement social, il a appelé l'attention sur l'adhésion de la société à la protection de l'environnement. Il a rappelé l'importance de la paix, de la démocratie, de la sécurité et de la stabilité, qui constituaient autant de facteurs clefs pour la promotion du développement durable, et a décrit les diverses questions dont il faudrait traiter lors des préparatifs ultérieurs du Sommet de Johannesburg. En conclusion, il a lancé un appel pour que soit forgé un partenariat mondial afin de lutter contre l'inégalité et la pauvreté et pour que les questions relatives au commerce, aux finances et aux investissements soient intégrées dans un programme pour le développement durable qui aurait pour thème : "Les peuples, la planète et la prospérité".

19. Un document intitulé "Vision stratégique", donnant un aperçu des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, est reproduit à l'annexe II* au présent rapport.

20. Plusieurs représentants ont mentionné les attaques terroristes perpétrées aux Etats-Unis d'Amérique en septembre 2001. Tous sont convenus que le terrorisme était un sujet d'inquiétude au plan mondial et que la paix et la sécurité étaient un préalable au développement durable, qui constituait à son tour la meilleure réponse au terrorisme.

21. Un représentant a indiqué qu'il fallait faire davantage d'efforts pour transmettre les recommandations du PNUE au niveau de la base.

22. Plusieurs représentants ont évoqué la nécessité pour l'Afrique de se charger de la mobilisation des ressources financières.

* L'annexe II sera publié en additif au présent rapport.

23. Un certain nombre de représentants se sont ralliés à l'appel lancé en faveur de la campagne de sensibilisation des populations africaines en vue de faire en sorte qu'elles ne soient pas marginalisées et qu'elles se sentent associées au Sommet mondial pour le développement durable. Il a été suggéré que le Secrétariat commun élargi et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture aident à mener cette tâche.
24. De nombreux représentants ont souligné qu'il était nécessaire d'insister sur le problème de la désertification qui, à leurs yeux, était une question préoccupante majeure sur laquelle devait se pencher le Sommet et ils ont ajouté que la question de la pauvreté devrait y être reliée. Un représentant a préconisé que les structures viables existantes pour lutter contre la désertification soient renforcées. Plusieurs représentants ont déclaré que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification avait, pour ce qui était des fonds dégagés à ce titre et de sa mise en oeuvre, été laissée de côté, et ont convenu que son rôle devrait être défini dans la lutte contre la pauvreté.
25. Plusieurs représentants ont mentionné que les multiples réunions qui seraient organisées jusqu'au Sommet mondial pour le développement durable seraient onéreuses et ont proposé que certaines d'entre elles se déroulent l'une à la suite de l'autre.
26. Un représentant a fait observer qu'il y avait eu très peu de progrès depuis le Sommet "planète Terre" de Rio et a demandé quel organisme serait chargé de l'exécution.
27. Un autre représentant a parlé des actes terroristes perpétrés en Afrique qui avaient pour corollaire une instabilité grandissante, et il a demandé à la Conférence de publier une déclaration sur les actes terroristes perpétrés dans les pays africains et leur impact.
28. Une place privilégiée a également été faite au problème des feux de brousse en Afrique tropicale, lequel constituait une question majeure méritant d'être analysée à Johannesburg.
29. Plusieurs représentants ont souligné que l'Afrique se devait de soumettre des propositions concertées au cours du Sommet mondial pour le développement durable, sans qu'il y ait de discordance au niveau des exigences.
30. Il a ensuite été fait mention de variables autres qu'environnementales, dont la santé, la pauvreté, l'éducation, la maladie, qui étaient liées au développement durable.
31. Un représentant a indiqué qu'il fallait examiner les anciens engagements pris par la communauté internationale et voir dans quelle mesure ils avaient été respectés. Il a rappelé que les pays développés s'étaient engagés à accorder 0,7 % de leur revenu total aux pays africains à titre d'aide, mais qu'à l'exception de quelques pays scandinaves, ils n'avaient pas honoré cet engagement. Il a mentionné qu'il fallait un plan concret de réduction de la dette et il a dit qu'il importait de persuader les pays développés de la nécessité de réduire les dettes ou de les annuler. Ce point de vue a été repris par plusieurs représentants.
32. Un représentant a indiqué qu'il fallait s'attaquer au problème des mines terrestres, qui constituait une entrave au développement durable.
33. Un autre a demandé que l'on concentre l'attention sur la protection du milieu marin et des zones côtières.

34. Plusieurs représentants ont évoqué la nécessité de renforcer au niveau institutionnel les capacités existantes de façon à prévenir la survenue de catastrophes naturelles telles que sécheresses, tremblements de terre et inondations, et d'améliorer les systèmes de surveillance et d'alerte des populations.

35. Après les débats, M. Moosa a, dans sa réponse, indiqué que s'agissant de la paix et de la stabilité, la Nouvelle initiative africaine y faisait référence et avait jeté les bases nécessaires pour que des actions puissent être entreprises. A son avis, le financement dégagé pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification était insuffisant et il fallait mobiliser un appui financier plus large, y compris des pays africains qui ne souffraient pas de la désertification, puisqu'il s'agissait là d'un problème de portée mondiale qui devait être pris en considération dans le programme d'action de Johannesburg. La protection des forêts équatoriales était de même un problème de portée mondiale. Il a souscrit à l'importance que revêtait l'accès à l'eau potable, qui était une question intersectorielle dominante parce que à la fois sociale, économique et environnementale. Il a terminé en soulignant qu'il était indispensable que l'Afrique parle d'une même voix.

36. Dans une brève intervention faite à l'invitation du Président, M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification, a déclaré que l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales passait par la lutte contre la dégradation des sols. Le moment était venu de convaincre tous les partenaires que l'outil approprié était la Convention, au titre de laquelle le niveau de financement nécessaire n'avait pas été octroyé.

IV. PRESENTATION DES RAPPORTS DES PRINCIPALES REUNIONS PREPARATOIRES

A. Rapport de l'atelier sur l'industrie en Afrisique

37. Mme Laurraine Lotter, Présidente de l'Atelier sur l'industrie en Afrique, a fait une déclaration et M. Chris Buckley (Afrique du Sud) a présenté le rapport.

B. Rapport de la société civile et des organisations non gouvernementales

38. M. Davindar Lamba, Président du Forum des organisations non gouvernementales africaines, qui s'était réuni en marge de la réunion, les 15 et 16 octobre 2001, a présenté la position de la société civile africaine.

C. Rapport des syndicats

39. Un représentant de la Confédération internationale des syndicats libres a présenté la position des syndicats.

D. Déclaration de la jeunesse

40. Un représentant des jeunes au Forum des ONG africaines, tenu en prévision du Sommet mondial pour le développement durable, a fait une déclaration.

E. Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

41. Le représentant du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU) a fait une déclaration sur la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles.

42. Il a été convenu que le rapport du Forum des organisations non gouvernementales africaines et le rapport de l'Atelier sur l'industrie en Afrique seraient joints en annexe au rapport de la réunion. Ces documents figurent, respectivement, aux annexes III et IV au présent rapport.

V. EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DU SEGMENT TECHNIQUE

43. Pour examiner ce point de l'ordre du jour, le segment ministériel était saisi du projet de Déclaration ministérielle africaine rédigé plus tôt par le segment technique.

44. La Présidente du segment technique, Mme Eness Chiyenge, a présenté les recommandations faites. Elle a fait l'éloge du Bureau de la réunion technique et du Secrétariat commun élargi pour le concours et les conseils qu'ils avaient apportés durant la réunion, ainsi qu'au Comité de rédaction, diligemment présidé par M. Ositadinma Anaedu (Nigéria). Le segment technique avait examiné deux documents établis par le secrétariat commun élargi : un document intitulé "Evaluation des progrès du développement durable en Afrique depuis Rio (1992)" (UNEP/(ROA)/WSSD/1/1), et un projet de Déclaration ministérielle africaine structuré en tenant compte des directives fournies par la Commission du développement durable. Le premier de ces documents avait été examiné par le segment technique en plénière, et les observations des participants avaient été consignées. Le second document avait été révisé par le Comité de rédaction, et il était maintenant soumis au segment ministériel pour examen et adoption.

VI. STRATEGIE, VOIE A SUIVRE ET PLAN D'ACTION

A. Forum de la jeunesse africaine

45. Le représentant du Sénégal, se référant à la proposition d'un représentant du Forum des ONG africaines suggérant l'organisation d'un Forum de la jeunesse africaine pour préparer le Forum mondial de la jeunesse qui se tiendrait en mars 2002 au Danemark dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, a offert d'accueillir ce forum à Dakar, à une date qui serait fixée ultérieurement, mais avant mars 2002. Cette offre a été bien accueillie.

B. Préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable

46. Un représentant a appelé l'attention sur le paragraphe 10 de la résolution 56/19 de l'Assemblée générale, qui avait défini les étapes des préparatifs du Sommet mondial, d'où il ressortait que les contributions au Sommet devaient être présentées avant mars 2002, dernier délai.

VII. ADOPTION DES DOCUMENTS FINALS

47. La Déclaration ministérielle africaine a été examinée et adoptée après quelques modifications. Elle est reproduite à l'annexe I au présent rapport.

48. Le présent rapport a été adopté sur la base du projet de rapport paru sous la cote UNEP/(ROA)/WSSD/1/L.2 et Add.1, qui avait été distribué durant la réunion, étant entendu que la mise au point de la version définitive du rapport serait confiée au Rapporteur, qui travaillerait en consultant le secrétariat commun élargi.

VII. CEREMONIE DE CLOTURE

49. Après les échanges de courtoisie d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion à 21 heures le jeudi 18 octobre 2001.

Annexe I

DECLARATION MINISTERIELLE AFRICAINE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée lors de la Conférence préparatoire africaine au Sommet mondial pour le développement durable
tenue à Nairobi du 15 au 18 octobre 2001

DE RIO DE JANEIRO A JOHANNESBURG

1. Nous, ministres des Etats africains, réunis à Nairobi (Kenya) les 17 et 18 octobre 2001, dans le contexte des préparatifs régionaux africains en prévision du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 11 septembre 2002, rappelons que la réunion avait pour but d'évaluer, dans le cadre de la mise en œuvre d'Action 21, les progrès accomplis, les obstacles rencontrés, les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires et les nouveaux problèmes auxquels l'Afrique se trouve confrontée. Ce faisant, nous avons pris en considération les préoccupations du secteur industriel et de la société civile, y compris des ONG, des syndicats et de la jeunesse, sur notre continent.
2. Nous sommes convaincus que le Sommet mondial pour le développement durable devrait redonner vigueur à l'engagement pris par la communauté internationale d'atteindre les buts du développement durable et de réaliser une nouvelle vision du monde fondée sur un programme d'action concret visant la mise en œuvre d'Action 21 au cours de la prochaine décennie. A cet effet, nous réaffirmons que l'élimination de la pauvreté est un préalable indispensable au développement durable et nous réitérons notre engagement de tenir compte des trois dimensions du développement durable, à savoir la croissance et l'expansion économiques, le développement social et la protection de l'environnement, éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement, et ce de manière équilibrée, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées.

3. Nous sommes persuadés que la tenue du Sommet mondial pour le développement durable sur le continent africain donnera à l'Afrique l'occasion ou jamais de se joindre à un partenariat international authentique pour réaliser les buts du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les recommandations issues des conférences et sommets des Nations Unies tenus depuis Rio, ainsi que dans les initiatives régionales adoptées par l'Afrique. Nous affirmons que les objectifs de développement ne peuvent être atteints que dans un climat international propice reposant sur les priorités de développement légitimes des pays en développement, de manière à résoudre les problèmes fondamentaux posés par le financement du développement, la mondialisation, l'accès aux marchés d'exportation qui intéressent ces pays et la recherche d'une solution globale et durable au problème de la dette extérieure qui paralyse les pays africains.
4. Nous rappelons que la réalisation de ces objectifs de développement ainsi que l'élimination de la pauvreté dépendent, entre autres, d'une bonne gestion des affaires publiques au sein de chaque pays et au sein de la communauté internationale ainsi que de la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux. Nous voulons également voir s'instaurer des régimes commerciaux et financiers multilatéraux ouverts et équitables qui reposeraient sur des règlements et qui seraient fiables et non discriminatoires.
5. Nous constatons avec inquiétude que très peu de progrès ont été faits dans la mise en œuvre d'Action 21, du fait que la communauté internationale ne s'est guère acquittée des engagements qu'elle avait pris à Rio en ce qui concerne les moyens nécessaires à cette mise en œuvre, ce qui a considérablement retardé l'avènement d'un développement durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique. La mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement a été pareillement entravée. Nous reconfirmons que le Sommet de Johannesburg ne doit pas renégocier les acquis de Rio mais aboutir à l'adoption d'un programme d'action concret assorti de mesures qu'il faudrait mettre en application dans des délais précis à l'aide de sources de financement bien spécifiées.
6. Nous sommes persuadés qu'un système de suivi contribue à l'efficacité de la mise en œuvre. C'est pourquoi nous demandons au Sommet mondial pour le développement durable de mettre en place un mécanisme de suivi faisant partie intégrante de tous les éléments de son programme d'action en termes de flux de ressources et de mise en œuvre, et de créer le système requis à cet effet.
7. Nous tenons à souligner que la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale et les disparités économiques sont étroitement liés aux séquelles du colonialisme et à l'exploitation continue des ressources du continent africain. Nous sommes conscients des conséquences économiques, sociales et culturelles négatives de ce processus, qui a largement contribué au sous-développement des pays en développement, en particulier en Afrique. Nous prions instamment le Sommet de réaffirmer le droit au développement et d'adopter des mécanismes concrets pour délivrer la race humaine toute entière du besoin.
8. Nous reconnaissons que la société civile joue un rôle important et qu'il faut assurer sa pleine participation à l'avènement d'un développement durable.
9. Nous apprécions le rôle joué par les milieux d'affaires et la société civile, y compris les jeunes et les travailleurs, dans la poursuite du développement durable, ceci étant conforme à notre engagement d'instaurer un dialogue entre toutes les parties prenantes. Nous reconnaissons, à cet égard, l'importante contribution qu'ils ont apportée aux travaux préparatoires en Afrique.

10. Nous prenons fermement l'engagement de constituer des partenariats pour mettre en oeuvre les textes qui seront issus du Sommet mondial pour le développement durable et pour mobiliser les principaux groupes, qu'il faudra doter des capacités nécessaires pour qu'ils puissent participer de manière constructive à la mise en oeuvre du programme pour le développement durable, qui se présentera peut-être sous la forme d'un Programme d'action de Johannesburg.
11. Nous invitons les gouvernements à travailler de concert avec les principaux groupes pour apporter une contribution concrète au programme d'action envisagé.
12. Nous proposons que le thème "peuples, planète, prospérité" sous-tende les trois dimensions du développement durable et que ce thème devienne la devise officielle du Sommet de Johannesburg.
13. Nous estimons que la Nouvelle initiative africaine devrait être le cadre du développement durable en Afrique. Cette initiative, qui constitue un engagement de la part des responsables africains, repose sur une vision commune et la conviction ferme et partagée qu'il est de leur devoir d'éliminer d'urgence la pauvreté et d'engager leur pays, individuellement et ensemble, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, tout en participant activement à l'économie mondiale et à la vie politique internationale. Ce programme est ancré dans la détermination des Africains de s'extraire, et d'extraire le continent, du malaise du sous-développement et de l'exclusion dans un monde en voie de mondialisation.

D. REUSSITES ET ECHECS DEPUIS RIO

14. Nous constatons que, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, beaucoup ont pris conscience de la fragilité de l'environnement et des ressources naturelles en Afrique. Bon nombre de pays ont mis en place des cadres politiques, législatifs et réglementaires, ou renforcé les dispositifs existants notamment comme suite à la ratification de conventions régionales et mondiales sur l'environnement, et formulé et mis en oeuvre divers plans d'action environnementaux.
15. Nous constatons que l'espérance de vie dans bon nombre de pays africains est encore basse, même si elle s'est relevée depuis Rio. Dans certains pays, l'espérance de vie a même raccourci. Si le taux d'alphabétisation reste bas, en revanche l'accès à l'éducation s'est amélioré, en particulier pour les filles, qui jouent désormais un rôle crucial en tant qu'agents de changement pour un développement durable. Toutefois, 58 % seulement de la population du continent a accès à l'eau potable.
16. Nous constatons un accroissement du nombre des catastrophes naturelles en Afrique, se soldant par d'importantes pertes en vies humaines et de lourds coûts socio-économiques, ce qui constitue un obstacle majeur aux efforts déployés par le continent africain pour parvenir à un développement durable, en particulier vu l'insuffisance des capacités de la région pour prévoir, surveiller, gérer et atténuer les catastrophes naturelles.
17. Nous constatons en outre que la sécurité alimentaire en Afrique s'est dégradée jusqu'à atteindre un seuil critique, puisque plus de 200 millions de personnes sont actuellement sous alimentées et que 500 millions d'hectares de terres ont été affectés par la dégradation des sols, dont 65 % de terres agricoles. Ces tendances défavorables aggravent le problème de la pauvreté en Afrique, car le secteur agricole comprend 70 % des populations les plus pauvres et représente 40 % du Produit intérieur brut (PIB) de la région. Il est donc urgent de mettre pleinement en oeuvre, à titre

prioritaire, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), après le Sommet de Johannesburg.

18. Nous observons que la plupart des économies africaines sont sur le déclin, en qualité comme en quantité. La croissance du PIB dans la moitié de la région est restée en deçà de 2 % par an. L'Afrique, contrairement à d'autres régions du monde, ne reçoit que très peu d'investissements sous forme de capitaux privés étrangers, cependant que l'aide publique au développement diminue et que le fardeau de la dette augmente.
19. Nous constatons également que les guerres, les troubles civils et la prolifération des armes légères entravent les efforts déployés par beaucoup de pays africains pour instaurer un développement durable.

DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

La pauvreté

20. Nous observons que l'Afrique, base de ressources indispensable qui a servi l'humanité toute entière pendant de nombreux siècles, est un continent où la pauvreté offre un contraste saisissant avec la prospérité du monde développé. La mondialisation a encore accru la marginalisation du continent africain et ceci a encore aggravé l'incidence croissante de la pauvreté sur le continent. La Nouvelle initiative africaine réclame le redressement de cette situation anormale vers un rééquilibrage des rapports qui la sous-tendent. L'élimination de la pauvreté préconisée dans la Déclaration du Millénaire est une responsabilité conjointe du Nord et du Sud. Elle exige l'adoption d'une approche globale qui touche tous les domaines d'action prioritaires, à savoir l'élimination des obstacles qui empêchent les pays en développement d'exporter vers les marchés des pays développés; la réduction voire l'annulation de la dette; le réexamen des conditions posées par les institutions de Bretton Woods; la promotion de la croissance industrielle, en particulier celle des petites et moyennes entreprises, en assurant, spécialement dans les zones rurales, l'accès à des sources d'énergie d'un coût abordable; la promotion du micro-financement; l'amélioration de l'accès aux services de santé essentiels; le développement durable des zones rurales; le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire; l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; la réduction de la vulnérabilité de nos populations aux catastrophes naturelles et aux risques écologiques; et l'accès à une éducation de meilleure qualité à tous les niveaux.
21. Nous savons que l'Afrique possède d'abondantes capacités et un énorme potentiel de créativité et de réalisation artisanales, artistiques et technologiques. Le développement dans tous ces domaines contribuera à combattre la pauvreté. Un soutien financier, technique et logistique permettrait en outre à ce secteur d'apporter une contribution notable au développement durable du continent.
22. Par ailleurs, il est hautement recommandé, en faisant appel à l'attachement de la communauté internationale à la solidarité, d'accélérer la mise en place des mécanismes nécessaires au titre du Fonds mondial de solidarité, dont le principal objectif est de contribuer à éliminer la pauvreté et à promouvoir les régions les plus défavorisées du monde, en particulier dans les pays les plus pauvres.

Le développement industriel

23. Nous constatons avec inquiétude que les économies nationales ont une base industrielle étroite et que la performance du secteur industriel ces dix dernières années a décliné par rapport à celle de la décennie précédente. D'une manière générale, l'Afrique est en train de sombrer dans une ère de «désindustrialisation» au moment même où elle devrait élargir sa base industrielle.

24. Nous savons que les pays africains possèdent des ressources considérables dans tous les domaines : minéraux et hydrocarbures, agriculture, pêche et foresterie. Malheureusement, ces ressources ne sont pas exploitées d'une manière bénéfique pour le continent africain. Ceci constitue un énorme manque à gagner pour l'Afrique. C'est pourquoi il est nécessaire de développer et de promouvoir d'urgence l'industrie, pour qu'il soit possible de valoriser nos ressources avant leur exportation. Les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries ont aidé beaucoup de pays développés et de pays en développement à s'industrialiser et à se développer. Aujourd'hui, on assiste à l'émergence de petites et moyennes entreprises et industries en Afrique, mais le manque de finances, de supervision et d'organisation les empêche de jouer le véritable rôle qui devrait leur revenir, à savoir amorcer le développement durable en Afrique. Il faut donc mettre en place et soutenir un appui institutionnel.
25. Nous reconnaissons que le développement industriel contribue à l'élimination de la pauvreté et à une gestion efficace des ressources naturelles. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale :
- d'aider à augmenter la productivité et la compétitivité des industries africaines par un ensemble de services d'appui financier et technique appropriés;
 - de promouvoir le développement des micro, des petites et des moyennes entreprises, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'industrie agricole, car elles fournissent aux communautés rurales des moyens de subsistance;
 - d'apporter un appui aux organisations multilatérales et régionales qui mènent des programmes de soutien au développement agricole en Afrique.

L'agriculture et la sécurité alimentaire

26. Nous savons que le continent africain est doté de ressources naturelles suffisantes pour pouvoir être autonome sur le plan alimentaire. Toutefois, compte tenu du niveau actuel de la production alimentaire et des projections de la croissance démographique, il est clair que celles-ci ne suffiront pas à nourrir la population croissante du continent et qu'il ne sera pas possible de réduire de moitié d'ici l'an 2015 le nombre des sous-alimentés comme annoncé par le Sommet alimentaire mondial. Il est donc impératif d'inverser les tendances actuelles, qui mènent à la dégradation des sols et à l'épuisement des ressources en eau destinées à l'irrigation, et d'améliorer le développement et la vulgarisation des techniques agricoles au sein des pays africains, auxquels il faudrait transférer, à un prix abordable, des recherches et des techniques agricoles appliquées.
27. Nous soulignons qu'il faut au minimum doubler la production agricole en Afrique au cours des cinq prochaines années. A cet égard, nous résolvons d'augmenter la part du secteur agricole dans le budget national et demandons aux institutions financières internationales et au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'augmenter substantiellement le financement qu'elles procurent au secteur agricole, et nous demandons la mise en oeuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et autres conventions pertinentes.
28. Bien que nous reconnaissons qu'il est indispensable de nourrir les ménages les plus pauvres, nous soulignons que l'Afrique ne devra pas devenir le dépotoir des produits alimentaires subventionnés des pays développés et d'aliments génétiquement modifiés. A cet égard, nous demandons aux pays

développés de cesser de subventionner leur secteur agricole et d'appliquer le principe de précaution.

Le développement humain

29. Nous sommes conscients que l'Afrique est actuellement en lutte contre des maladies contagieuses qui affaiblissent les économies nationales. Les maladies infectieuses, parasitaires et endémiques, retardent la qualité et la productivité des ressources humaines en Afrique. Bon nombre de ces maladies ont leur source dans les conditions d'environnement déplorable dans lesquelles vivent les populations, le manque d'hygiène de l'environnement, et un accès insuffisant aux ressources essentielles telles que l'eau, l'assainissement et une alimentation adéquate.
30. Nous reconnaissons que la menace croissante de l'épidémie de VIH/SIDA n'est plus seulement une question de santé mais une grave menace pour le développement durable. La lutte contre le VIH/SIDA devrait faire partie de tout programme d'atténuation et d'élimination de la pauvreté, du développement durable et des stratégies de croissance économique. Dans le même temps, l'Afrique doit faire face à un nombre croissant de maladies non infectieuses et de modes de vie malsains.
31. Nous demandons que la santé s'inscrive dans le cadre d'une approche holistique qui traite des multiples facteurs décisifs (sociaux, environnementaux, économiques). Il est primordial, en Afrique, que les efforts tendent à améliorer l'accès à des soins de santé primaires et secondaires et à des techniques médicales d'un coût abordable, améliorer le milieu et les conditions sociales qui contribuent à la maladie, et développer les capacités des communautés locales. A cette fin, nous demandons au monde développé d'offrir une plus grande assistance pour que les soins de santé préventifs et curatifs soient disponibles en Afrique. Nous soulignons que, dans le contexte de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS), les pays africains devraient être autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour que leurs populations puissent se procurer des médicaments à un coût abordable et pour promouvoir la santé publique et la nutrition.
32. Nous soulignons qu'il importe de faire participer les femmes au développement économique et social en améliorant leurs capacités dans le domaine de l'éducation et de l'information, en développant leurs activités lucratives moyennant l'accès au crédit, et en assurant leur participation à la vie politique et économique des pays africains.
33. Nous estimons que la promotion de la femme et l'amélioration de l'état de santé des femmes devraient constituer une priorité, parce que les femmes ont un rôle clé à jouer dans toutes les sociétés pour ce qui est d'assurer des conditions de vie convenables.
34. Nous soulignons que l'éducation est une priorité absolue pour l'amélioration de la qualité de la vie, l'élimination de la pauvreté et l'engagement du continent africain sur la voie du développement durable et de la croissance. La mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités sont deux éléments cruciaux du développement durable et, pour cette raison, il importe de définir une politique claire en matière de formation, d'éducation et de recherche dans la région. Il est essentiel : a) d'améliorer la qualité de l'éducation pour faire face à la concurrence; b) de lancer des campagnes d'alphabétisation pour ramener le pourcentage des illettrés à 50% des chiffres actuels, en se préoccupant particulièrement des femmes; c) de créer des instituts spécialisés de recherche-développement technique bien équipés et bien soutenus, et de renforcer les instituts existants; d) de promouvoir le rôle des femmes dans les stratégies d'investissement dans les ressources humaines. A cet égard, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les pays africains à faire face aux problèmes naissants ainsi qu'aux problèmes qui se poseront à long terme, en faisant en sorte que l'éducation et la formation répondent aux besoins nationaux, dans le

contexte de la mondialisation. L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation et à la formation, pour qu'elles atteignent la parité avec les garçons.

La jeunesse

35. Nous sommes conscients que la participation des jeunes au développement durable sera la condition même du succès de la stratégie pour combattre la pauvreté en vue d'assurer l'avenir de l'Afrique. Les jeunes représentent la moitié de la population africaine. Or, cette partie de la population, qui devrait être le moteur de la société, ne peut se développer pleinement faute d'éducation, de formation, de protection sanitaire, d'emplois professionnels et de communications. Il est donc nécessaire, dans le cadre de la mise en valeur durable des ressources humaines, de veiller à développer les capacités des jeunes dans tous les domaines.

Le commerce et l'accès aux marchés

36. Nous soulignons que les systèmes d'échanges commerciaux multilatéraux doivent aborder de manière adéquate et décisive les questions de développement. Pour que l'économie mondiale reste stable, il faut que des flux de ressources soient acheminés vers les pays en développement. Les Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peuvent et doivent promouvoir cette tendance comme suit :
- Contribuer aux changements structurels dans la localisation de la production dans le monde pour permettre aux pays en développement, y compris aux pays en développement les moins avancés, de diversifier leur production et leurs exportations dans les domaines actuels et potentiels où ils auraient un avantage compétitif;
 - Aplanir le terrain en remédiant aux lacunes et en redressant les déséquilibres dans les Accords de l'OMC en vigueur;
 - Rendre opérationnelles, à titre prioritaire, les dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, y compris la fourniture d'une assistance à ces pays pour qu'ils puissent développer les capacités dont ils ont besoin pour respecter les engagements qu'ils ont pris au titre des divers Accords de l'OMC;
 - Faire de l'OMC une organisation véritablement universelle; faire en sorte qu'elle conduise ses travaux de manière transparente, sans discrimination, de façon équitable et prévisible; et assurer la pleine participation des pays en développement à la prise de décisions;
 - Accélérer l'aboutissement des négociations concernant le secteur agricole et le secteur des services, sans inscrire de nouvelles questions à l'ordre du jour des négociations multilatérales, en particulier de questions qui n'auraient pas trait au commerce.
37. Nous lançons un appel aux pays développés pour leur demander de libéraliser leurs marchés et de supprimer les subventions à l'agriculture, aux textiles et autres produits d'exportation qui intéressent les pays africains, pour leur permettre de réduire la pauvreté, d'ici 2015, selon l'objectif prévu dans la Déclaration du Millénaire.

Le financement du développement durable

38. Nous constatons avec inquiétude que l'un des principaux obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre d'Action 21 est l'absence des moyens nécessaires à cette mise en œuvre, en particulier le non-respect des engagements financiers contractés à Rio. Nous tenons donc à souligner que, pour financer le développement, il importe de mobiliser de manière cohérente toutes les ressources disponibles, y compris les ressources nouvelles et additionnelles, et notamment les ressources nationales, les investissements étrangers directs, l'allègement de la dette et l'aide publique au développement. Nous notons que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique en mars 2002, envisagera globalement toutes les sources de financement possibles pour le développement durable.

Les investissements

39. Nous soulignons qu'il faut augmenter les investissements étrangers directs dans les économies africaines, car ils constituent un élément essentiel d'une politique viable à long terme pour éliminer la pauvreté. Les pays développés devraient apprécier les réformes économiques entreprises par les pays africains pour assurer la stabilité macro-économique et mettre en place des mesures adéquates pour mobiliser davantage de ressources financières en faveur des économies africaines, en particulier des capitaux privés. Des efforts soutenus devraient être faits pour aider les pays africains à créer les conditions nécessaires aux investissements étrangers directs, plus spécialement dans le domaine des infrastructures et des capacités de production.
40. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour lui demander de soutenir les pays africains qui s'efforcent d'améliorer les investissements nationaux par des mesures visant à :
- a) intensifier la mobilisation des recettes; b) enrayer la fuite des capitaux; c) encourager le rapatriement des revenus des Africains qui vivent à l'étranger; d) améliorer l'efficacité du secteur public pour augmenter l'épargne et les investissements nationaux.

L'allègement de la dette

41. Nous demandons que les mesures actuelles visant à alléger la dette des pays africains soient évaluées de manière appropriées, en tenant compte des besoins spéciaux de l'Afrique, en particulier des pays qui doivent assumer un lourd fardeau au titre de la dette, notamment les pays pauvres fortement endettés. L'annulation de la dette des pays les plus pauvres devrait être envisagée pour permettre à ces pays de concentrer leurs ressources sur les programmes d'atténuation de la pauvreté. Outre la relance de l'initiative visant à soulager les pays pauvres fortement endettés, il est impératif d'aider les pays africains à trouver une solution qui leur permettra de sortir définitivement de leur situation actuelle en ce qui concerne la dette extérieure.
42. En outre, les pays développés doivent s'engager à fournir des débouchés plus importants aux produits des pays pauvres fortement endettés pour qu'ils puissent augmenter leurs recettes d'exportation, et diversifier leur production et leurs exportations; ils devraient s'engager aussi à fournir une aide au développement à des conditions extrêmement favorables, pour que la dette soit gérable et pour préserver les avantages d'une atténuation de la dette en faveur des pays pauvres fortement endettés. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne l'Initiative africaine, qui cherche à obtenir un accord négocié pour alléger encore la dette des pays participant à l'Initiative.

L'augmentation de l'aide publique au développement (APD)

43. Nous demandons instamment que l'aide publique au développement à l'Afrique soit augmentée et que les pays développés respectent l'objectif de 0,7% du Produit national brut (PNB) fixé par

l'ONU. L'aide publique au développement devrait être inconditionnelle et soutenir les objectifs des pays bénéficiaires pour qu'ils puissent prendre possession de leurs programmes de développement. La Nouvelle initiative africaine appelle à une réforme de l'aide publique au développement pour qu'elle soit utilisée plus efficacement.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

44. Nous reconnaissons l'importance du FEM dans le financement du développement durable. A cet égard, nous préconisons une amélioration de ses procédures opérationnelles et de la mise en œuvre de ses projets, pour mieux répondre aux besoins de développement de l'Afrique, y compris le financement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et autres accords multilatéraux sur l'environnement. Nous demandons une augmentation substantielle des ressources du FEM dans le contexte des négociations sur la troisième reconstitution du FEM pour lui permettre d'allouer une plus grande part de ses ressources à l'Afrique. Nous estimons qu'il est nécessaire d'amender l'Instrument pour la restructuration du FEM et de revoir la question des surcoûts et des problèmes écologiques de dimension mondiale lors de la deuxième Assemblée, qui se tiendra en Chine en octobre 2002.

L'infrastructure et le développement durable des établissements humains

45. Nous affirmons l'importance du développement des infrastructures pour la poursuite de la croissance et du développement socio-économique de l'Afrique. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les pays africains dans leurs efforts pour améliorer l'accès aux services d'infrastructures, faire baisser le coût de ces services et en améliorer la fiabilité; attirer les investissements dans le secteur des transports publics et des communications, des ports, des routes, des écoles et des hôpitaux.
46. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat ainsi que les recommandations issues de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux établissements humains et nous soulignons que nous soutenons entièrement les deux Campagnes mondiales, l'une sur la fourniture d'un logement convenable à tous et l'autre sur la sécurité d'occupation. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-cinquième session extraordinaire, pour parvenir à un développement durable des établissements humains en Afrique.

La science et la technique

47. Nous sommes conscients que pour maîtriser la science et la technique, il faudra engager une action dans plusieurs domaines : mobiliser un financement adéquat, promouvoir dans nos sociétés une culture favorisant la science et l'innovation, gérer correctement les droits de propriété intellectuelle pour promouvoir les activités de science et technique dans les pays africains, tout en abaissant les barrières qui empêchent l'accès aux connaissances dans le monde entier.
48. Nous prions donc instamment la communauté internationale d'aider les pays africains dans leurs efforts pour avoir accès aux nouvelles technologies, en particulier aux techniques d'information et de communication, et dans leurs efforts pour créer les conditions d'un développement des techniques autochtones importantes pour relancer le développement économique.

La désertification et la dégradation des sols

49. Nous sommes conscients que l'absence de débouchés pour une grande partie de la population, en particulier dans les zones rurales, est la cause profonde de la mauvaise gestion de l'environnement qui conduit à la dégradation du milieu naturel, y compris à la désertification et à la détérioration des sols. C'est pourquoi nous nous engageons à développer, avec le soutien de nos partenaires du

développement, les campagnes d'information, d'éducation et de communication dans le domaine de l'environnement.

50. Nous sommes en outre conscients que la majorité des populations africaines sont directement tributaires des ressources en terres pour subsister. Toutefois, les modes de gestion des terres sont insatisfaisants à des degrés divers et, dans certains pays, les régimes fonciers sont inappropriés. Ceci conduit à la dégradation des sols et à une utilisation des terres qui n'est pas optimale. Nous réaffirmons donc l'importance d'une mise en oeuvre rapide et efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour résoudre le problème de la pauvreté découlant de la dégradation des sols. A cet égard, nous invitons le Sommet mondial pour le développement durable à reconnaître que cette convention est une convention sur le développement durable et de proclamer qu'elle constitue l'instrument privilégié pour éliminer la pauvreté en Afrique et dans d'autres régions sèches et arides.
51. En conséquence, nous demandons que des ressources financières substantielles et prévisibles soient disponibles pour sa mise en oeuvre. Nous félicitons le Conseil du FEM pour sa décision récente à cet égard et nous invitons l'Assemblée du FEM qui doit se réunir à Beijing peu après le Sommet mondial pour le développement durable, à proposer que le FEM devienne le mécanisme de financement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Le milieu côtier et marin

52. Nous observons que les communautés côtières et certaines économies nationales, en particulier les petits Etats insulaires en développement, sont fortement tributaires de leurs ressources côtières et marines. L'intégrité des côtes et des océans est menacée par des modes de développement non durables et par la surexploitation. Nous constatons l'impact du changement climatique sur les zones côtières, et plus spécialement sur les petits Etats insulaires en développement.
53. Nous demandons que soient harmonisés, coordonnés et respectés les lois et accords régionaux et internationaux sur les mers. Nous réitérons notre soutien à la protection et à la mise en valeur du milieu marin et côtier et à la revitalisation des Conventions de Nairobi et d'Abidjan, qui sont deux instruments vitaux pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin en Afrique. Nous reconnaissons que ceci exigera des techniques pour surveiller les peuplements de poissons, prévenir la pêche illicite et soutenir les efforts des pays en développement dans le domaine du développement des capacités. Le Sommet de Johannesburg devra tenir compte des résultats des initiatives africaines pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et côtier en prévoyant notamment des projets concrets, des programmes, des engagements de ressources et des partenariats.

La diversité biologique

54. La diversité biologique très riche de la région est l'une des principales ressources de l'Afrique, dont la plupart de nos économies sont fortement tributaires.
55. Nous sommes conscients des avantages scientifiques et économiques qui sont attachés à cette source de richesse et nous sommes conscients qu'il est impératif de veiller à ce que ces avantages profitent directement à la région. Nous nous engageons à élaborer et appliquer une législation nationale pour protéger les droits des populations locales, des exploitants agricoles et des éleveurs, et pour réglementer l'accès aux ressources biologiques et assurer la sécurité biologique conformément à la Loi modèle mise au point par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

56. Nous sommes convaincus que les zones humides sont des zones de forte productivité agricole, halieutique et forestière et qu'elles sont actuellement soumises à des pressions humaines considérables; c'est pourquoi nous nous engageons, avec l'appui de nos partenaires du développement, à les remettre en état.

Les forêts

57. Nous nous félicitons de la création du Forum des Nations Unies sur les forêts et soulignons qu'il ne doit pas devenir une instance où seront prononcées des déclarations, mais un véhicule pour la mise en oeuvre intégrale de la Proposition d'action pour une gestion durable de tous les types de forêts, lancée par le Groupe international sur les forêts et le Forum international sur les forêts, y compris pour répondre aux besoins particuliers des pays à faible couvert forestier. A cet effet, nous demandons à la communauté internationale de fournir aux pays en développement, en particulier à l'Afrique, les ressources financières et les transferts de technologie nécessaires. Nous estimons qu'avant d'envisager la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant pour les forêts, il faut tout d'abord réaliser ces mesures. Nous attendons avec intérêt la première réunion ministérielle du Forum des Nations Unies sur les forêts qui se tiendra au Costa Rica en mars 2002.
58. Nous sommes convaincus que les feux de brousse contribuent à la réduction du couvert forestier et annulent les efforts de reboisement. Nous reconnaissons donc qu'il est nécessaire de lancer une campagne de grande envergure pour combattre les feux de brousse, et de le faire avec le soutien du FEM et d'autres organismes de financement.

Les ressources minérales

59. Nous constatons que les activités minières contribuent largement au développement économique de beaucoup d'économies de notre continent. Les bénéfices découlant des ressources minières dépendront de la manière dont les pays de la région harmoniseront leurs politiques et règlements en matière de niveaux minimums convenus, pratiques d'exploitation et informations sur l'exploitation minière, pour contribuer à réduire les risques et pour mettre en place un cadre d'information et de développement des capacités dont pourront également profiter les petites exploitations minières.

Le changement climatique et l'atmosphère

60. Nous constatons avec inquiétude l'impact actuel et l'impact éventuel des changements climatiques en Afrique, notamment dans les petits Etats insulaires, en particulier l'élévation du niveau des mers et les phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. Nous demandons à la communauté internationale de parvenir à un accord sur le Protocole de Kyoto et de rendre opérationnel le Fonds pour les changements climatiques, au bénéfice des pays en développement, ainsi que le Fonds spécial pour les pays les moins avancés.

Prévention des catastrophes naturelles

61. Nous soulignons qu'il faut atténuer la vulnérabilité de nos pays aux catastrophes naturelles, et en particulier aux sécheresses et aux inondations en Afrique. Le Sommet mondial devrait appuyer le renforcement des capacités institutionnelles de l'Afrique en matière d'évaluation, de prévention, de préparation et de gestion des catastrophes naturelles; il devrait appuyer aussi la mise en place de systèmes d'alerte rapide, ainsi que la participation du public et l'échange d'information. Le Sommet devrait en particulier militer pour la mise en place d'institutions et de réseaux régionaux et sous-régionaux pour soutenir ces initiatives.

Les déchets

62. Nous constatons qu'une mauvaise gestion des déchets contribue pour beaucoup à la dégradation de l'environnement, aux dangers qui menacent la santé, à la surexploitation et à l'épuisement des ressources disponibles, qui sont modestes. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts des pays africains pour mettre en place le financement et les capacités nécessaires pour gérer efficacement les déchets non dangereux.
63. La gestion des déchets dangereux, y compris des déchets radioactifs, à tous les stades de leur cycle de vie (production, stockage, transport, mouvements transfrontières et élimination) revêt une importance critique pour l'Afrique. Nous demandons à la communauté internationale d'appliquer pleinement les conventions régionales et internationales pertinentes, en prenant en considération les besoins de l'Afrique.
64. Nous lançons un appel aux pays développés pour que, dans le cadre de l'application des accords internationaux pertinents, ils prennent des mesures pour empêcher l'exportation de biens d'équipement et de matériels obsolètes vers les pays en développement, pour que l'Afrique ne devienne pas pour les pays du Nord un dépotier pour ces produits.

Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques

65. Conformément au chapitre 19 d'Action 21, et conformément aux conventions de Rotterdam et de Stockholm (PIC et POP), les pays africains devraient être assistés et soutenus dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Le renforcement des capacités des pays africains dans tous les domaines (technique, financier, institutionnel, juridique) est indispensable pour assurer le développement durable du secteur agricole et du secteur industriel, qui utilisent ces produits, et pour empêcher les cas d'empoisonnement nocifs pour la santé humaine, ainsi que la pollution et autres nuisances bien connues.

Les eaux douces et l'assainissement

66. Nous constatons qu'en Afrique la majorité de la population n'a toujours pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. En conséquence, la morbidité et la mortalité dues aux maladies à vecteur hydrique et aux maladies liées à l'eau sont encore très élevées. Nous soulignons que la communauté internationale devrait encourager la coopération entre pays partageant des ressources en eau transfrontières, en fournissant les ressources financières et les transferts de technologies nécessaires pour les aider à mettre en œuvre des projets et des initiatives de coopération régionale et à améliorer la qualité et la quantité des ressources en eau au bénéfice de tous les Etats riverains, y compris en aidant les pays africains à protéger la qualité de l'eau.
67. Le Sommet devrait élaborer un programme d'action pour la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée du millénaire s'agissant de l'accès à l'eau potable et des services d'assainissement, et pour soutenir les initiatives régionales concernant les ressources en eau partagées.

L'énergie

68. Nous savons que l'énergie joue un rôle critique en facilitant le développement. Nous reconnaissons qu'au moins 80% des populations africaines dépendent encore presque exclusivement des sources d'énergie classiques. Il faut donc assurer l'accès à des sources d'énergie d'un coût abordable, en particulier dans les zones rurales, et aussi pour assurer un développement industriel durable.

69. Nous demandons un soutien à la recherche-développement, pour mettre au point des modes d'exploitation de l'énergie non polluants, assurer l'efficacité des systèmes d'alimentation en énergie et un bon rendement énergétique, et une conversion aux ressources renouvelables à un coût abordable. En outre, nous appelons le Sommet mondial pour le développement durable à proposer un accord visant à promouvoir l'accès mondial à l'énergie pour le développement durable sous une forme qui réduise au minimum l'impact sur la qualité de l'air.
70. Nous prions vivement le Sommet mondial de revitaliser le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et d'apporter l'appui nécessaire à sa mise en oeuvre efficace en temps voulu.

Le soutien à la coopération régionale et à l'intégration économique

71. Nous demandons instamment au Sommet mondial pour le développement durable de souscrire à la fourniture d'un soutien international d'urgence à l'Union africaine, de création récente. Nous lançons cet appel en étant conscients que les liens économiques entre les membres des groupements sous-régionaux ou régionaux empêchent que les différends et les tensions qui les opposent ne se transforment en conflit ouvert, assurant ainsi la paix et la stabilité nécessaires au développement durable.
72. Nous reconnaissons qu'une plus grande convergence et harmonisation des politiques est nécessaire pour que ces efforts aient un véritable impact. A cet égard, nous demandons qu'un soutien soit apporté à des activités précises à l'échelle régionale, notamment à des projets de coopération liant deux ou plusieurs pays dans le cadre d'entreprises économiques conjointes, de projets d'infrastructure communs, ou d'efforts conjugués dans le domaine du tourisme.

La gouvernance

73. Nous sommes persuadés que la démocratisation de la gouvernance internationale est essentielle pour promouvoir et mettre en oeuvre le développement durable à tous les niveaux. A cet égard, nous demandons instamment au Sommet mondial pour le développement durable de se mettre d'accord sur la nécessité d'un régime de gouvernance efficace pour le développement durable et nous estimons que les réunions préparatoires au Sommet à l'échelle internationale devraient se pencher sur cette question critique.
74. Nous reconnaissons que la paix, la sécurité et la stabilité sont des préalables au développement durable dans tous les pays et dans toutes les régions du monde. A cet égard, la communauté internationale devrait fournir les ressources et le soutien nécessaires à la mise en place des mécanismes qui permettraient de prévenir, gérer et résoudre les conflits, et de répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées.
75. Nous reconnaissons la nécessité d'un régime de gouvernance internationale de l'environnement efficace. Nous prenons note du processus engagé à cet égard et nous espérons qu'il aboutira et qu'il assurera la participation effective des pays africains et autres pays en développement. Le Sommet mondial pour le développement durable devrait préconiser un renforcement important du PNUE en lui donnant une assise financière plus durable et plus prévisible.

Participation des parties prenantes

76. Nous invitons les organisateurs de toutes les réunions intergouvernementales qui se tiendront dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable de veiller à ce que

l'ordre du jour et l'organisation des travaux de ces réunions prévoient la participation directe des principaux groupes, en temps voulu, et la prise en considération de leurs vues et propositions de manière qu'ils puissent contribuer effectivement aux délibérations intergouvernementales. A cet égard, la Conférence a pris note de l'offre de la délégation sénégalaise d'accueillir un forum des jeunes à Dakar.

Johannesburg : une nouvelle vision du monde

77. Nous exhortons le Sommet à se mettre d'accord sur une "Vision de Johannesburg" qui serait l'expression tangible des engagements pris par la communauté internationale dans les principes de Rio et Action 21, et dans la Déclaration du Millénaire. Ces engagements envisagent un consensus mondial sur l'élimination de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Le Sommet mondial pour le développement mondial offre une tribune unique pour réaliser cette vision et doit donc adopter un Programme d'action de Johannesburg, dont seront attendus des résultats tangibles dans des délais bien clairs et à l'aide d'objectifs bien précis. La réalisation de ce programme exigera la conclusion de partenariats mondiaux concrets entre les gouvernements, d'une part, et entre les gouvernements, les milieux d'affaires et la société civile, d'autre part. Nous sommes convaincus que, en apportant les résultats attendus de ce programme, le Sommet mondial pour le développement durable donnera un sens pratique à la réalisation des espoirs de l'Afrique en ce siècle.

Annexe II

VISION STRATEGIQUE

Document présenté par M. V. Mohamed Moosa, Ministre sud-africain des affaires environnementales et du tourisme, qui donne un aperçu du processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Annexe III

RAPPORT DU FORUM DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AFRICAINES

UNE POSITION DE LA SOCIETE CIVILE AFRICAINE AU COMITE MINISTERIEL AFRICAIN PREPARATOIRE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, PREVU A JOHANNESBURG EN SEPTEMBRE 2002

INTRODUCTION

Le Sommet mondial pour le développement durable se tient à un moment où l'Afrique et même la planète toute entière sont confrontées à une grave crise environnementale, politique, sociale et économique.

Après des années d'exploitation effrénée de l'environnement, de pollution, d'appauvrissement de la diversité biologique et de développement biaisé en faveur du Nord, nous sommes maintenant confrontés à la perspective d'une grave catastrophe écologique comme en témoignent le réchauffement de la planète, les changements climatiques, le déboisement et la désertification accélérés ainsi que la pollution des océans et des collectivités. Cette crise crée une menace pour des millions d'existences, voire pour la vie même sur la planète.

La crise écologique qui menace maintenant notre avenir résulte de la dévastation sociale accélérée que connaissent actuellement notre continent et l'ensemble de la planète. La faim, la pauvreté et les maladies augmentent, le chômage et l'inégalité à l'intérieur des nations et entre elles se sont étendus et les tensions sociales grandissent. De surcroît, la dégradation de l'environnement aggrave à son tour l'appauvrissement des populations africaines.

La crise économique, la stagnation et, dans certains cas, la désintégration des économies africaines constituent désormais une caractéristique permanente de notre situation en Afrique. Des années de programmes d'ajustement structurel imposés, de l'extérieur n'ont pas apporté la croissance et le développement promis. Bien au contraire, les termes de l'échange de l'Afrique se sont dégradés; nous sommes confrontés à une désindustrialisation accélérée, et l'infrastructure économique du continent se détériore rapidement. La dette extérieure demeure un fardeau écrasant pour les économies et les populations africaines. Les flux de ressources sortant du continent sont supérieurs au flux d'investissements dont il bénéficie. La promesse faite à Rio selon laquelle l'aide publique au développement (APD) devait représenter 0,7 % du PIB des pays développés ne s'est jamais matérialisée.

Tout en étant convaincus que nous ne sommes pas pleinement responsables de la crise de notre continent, nous insistons sur le fait important qu'une longue histoire de gouvernements autocratiques, la corruption, la cupidité, le népotisme et la violation des droits de l'homme par les élites dirigeantes ont contribué à la crise que connaît maintenant le continent. L'absence de priorités dans l'allocation des ressources est préoccupante. L'accroissement des tensions sociales, l'égoïsme des élites dirigeantes et les intérêts commerciaux étrangers ont attisé les guerres sur le continent. L'insécurité de même que l'instabilité politique et sociale ont aggravé la crise de l'Afrique en matière d'environnement et de développement.

Nous reconnaissons qu'il est désormais crucial pour l'Afrique de prendre conscience des liens qui existent entre la sécurité, le développement humain et l'environnement sur notre continent. Il est cependant tout aussi important pour nous de reconnaître que les questions de sécurité et d'environnement sont inextricablement liées à celles de la gouvernance démocratique. La sécurité et le rétablissement de l'intégrité de l'environnement ne sauraient être assurés sans un gouvernement démocratique et participatif.

La Déclaration de Rio et Action 21 représentaient des tentatives courageuses et louables pour s'attaquer au double problème de la pauvreté et des catastrophes écologiques, mais les dirigeants de la planète ne se sont pas montrés à la hauteur. Le défaut d'exécution, les maigres allocations de ressources, la répartition inégale des ressources entre le Nord et le Sud et l'absence de volonté politique ont brisé la promesse du Sommet «planète Terre».

Nous notons que la Nouvelle initiative africaine (NIA) est encouragée en tant que voie de développement durable pour l'Afrique. Nous appelons l'attention sur le fait que la NIA ne résulte pas d'un processus de consultation ayant impliqué tous les secteurs de la société civile. Cela va à l'encontre de la culture et de la pratique de la démocratie participative. Nous notons également avec préoccupation que la NIA présente toutes les caractéristiques des programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions de Bretton Woods sur le continent.

Les forces de la mondialisation qui ont façonné la planète et notre continent au cours des dernières décennies ont aggravé et enraciné solidement la pauvreté, marginalisé les peuples et les nations et accéléré la désintégration écologique. Ce processus de mondialisation a pérennisé des rapports de force inégaux entre le Nord et le Sud et a miné la souveraineté des nations africaines.

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Confrontés à cette crise, les populations et les gouvernements africains se sont heurtés à des obstacles immenses dans leurs tentatives de promotion d'un développement durable et dans la mise en œuvre d'Action 21. Les problèmes qu'ils rencontrent sont notamment les suivants :

1. Manque de ressources financières.
2. **Manque de capacités humaines pour appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement et Action 21.**
3. Les engagements et les conventions liés à Action 21 ne sont pas juridiquement contraignants.
4. Transfert insuffisant de technologies et de connaissances du Nord vers le Sud en raison des restrictions imposées par de nouveaux régimes commerciaux, par exemple par les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP).
5. Dans le système de gouvernance internationale, la prise de décisions est faussée au détriment des pays pauvres d'Afrique et d'ailleurs.
6. Conditions économiques et commerciales défavorables imposées par la Banque mondiale, le FMI et l'OMC.
7. Niveau élevé de la dette extérieure et du service de cette dette.
8. Gouvernance médiocre (absence de gouvernement démocratique, atteintes aux droits de l'homme et corruption).
9. Conflits et guerres inter- et intra-Etats.
10. Extension du VIH/SIDA.
11. Insécurité alimentaire.
12. Désertification.
13. Pauvreté (par exemple, 60 000 personnes s'appauvrissent chaque jour en Afrique).
14. Chômage (absence d'emplois de qualité, perte de qualifications).
15. Prospection et exploitation minières (par exemple, répartition inéquitable des richesses minérales et absence de politique minière).
16. Pollution (même au niveau des collectivités).
17. Absence de services de base (eau, services de santé, éducation, électricité et transports publics).
18. Impossibilité d'accéder à l'information et absence de participation du public.
19. Biotechnologie (entraînant une perte de diversité biologique, de productions vivrières pour les petits exploitants et de connaissances autochtones).

20. Absence de politique macro-économique définie localement.
21. Absence d'agriculture viable (pastoralisme, produits chimiques).
22. Situation de la Somalie qui n'a pas de gouvernement national.
23. Absence de volonté politique de mettre en œuvre les conventions environnementales.
24. Barrières commerciales (accès au marché, termes de l'échange).
25. Commerce d'armes légères sur le continent.
26. Dégradation et pollution de l'environnement (exploitation des ressources marines, désertification et déboisement), même au niveau des collectivités.
27. Non-application des accords environnementaux par le Nord en Afrique.

POSITION COMMUNE (DE LA SOCIETE CIVILE) AFRICAINE

Compte tenu de la crise que connaît le continent et des obstacles qui entravent la mise en œuvre d'Action 21, nous lançons un appel aux gouvernements africains pour qu'ils s'unissent à leur peuple et relèvent les défis posés à l'Afrique aujourd'hui. Nous notons avec préoccupation que le projet de déclaration ministérielle africaine, intitulé "Vers une nouvelle culture en matière de partenariats internationaux", qui doit être examiné à Nairobi les 17 et 18 octobre 2001, comporte des graves omissions et oublis. Nous engageons les ministres à prendre des mesures concrètes et à incorporer les propositions ci-après dans la Position commune africaine pour le Sommet mondial pour le développement durable :

1. Nécessité de faire figurer le VIH/SIDA en bonne place parmi les préoccupations de l'Afrique et, en particulier, d'allouer des ressources suffisantes à la lutte contre ce fléau. Il faut revoir les lois sur les brevets afin de faciliter l'accès aux médicaments.
2. La dette de l'Afrique doit être annulée immédiatement; préconiser une réduction de la dette et du coût du service de celle-ci ne suffit pas.
3. Les gouvernements africains doivent se charger de la fourniture des biens et des services publics (sociaux et environnementaux) et de leur protection. Il est indispensable d'établir un ordre de priorité dans les besoins. Privatiser tous les services, c'est se décharger de cette responsabilité.
4. Les gouvernements doivent élaborer des programmes d'éradication de la pauvreté assurant notamment un accès à la terre à ceux qui n'en ont pas, la sécurité alimentaire, des emplois décents, etc.
5. Les gouvernements africains doivent adhérer à des systèmes de démocratie participative et à l'éradication de la corruption. Cela sous-entend une culture et une pratique qui assurent l'accès à l'information, la justice et le droit de participer à tous les aspects de la prise de décisions en lançant un processus de négociation aboutissant à l'adoption d'un instrument contraignant qui garantisse l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio.
6. Le mouvement syndical doit participer aux efforts faits pour modifier les modes de production et de consommation. Cela sous-entend également une intégration des principaux groupes marginalisés comme les jeunes, les femmes, les éleveurs, les handicapés et la population autochtone.
7. Le processus de mondialisation en cours constitue une menace pour le développement durable. Les gouvernements africains doivent s'unir à leur peuple et aux autres forces progressistes du monde entier pour lutter contre la mondialisation et ses effets.

8. Les gouvernements africains doivent s'engager à s'associer à leur population pour élaborer un modèle de développement panafricain. Les modèles de ce type doivent prévoir l'adoption de mesures telles que la taxe Tobin pour mettre fin à la spéculation financière.
9. Les dirigeants et les gouvernements africains doivent accepter la société civile comme partenaire et engager un processus de constitution d'alliances stratégiques avec les forces d'autres régions du monde qui sont attachées à un développement centré sur l'être humain.
10. Mobilisation en vue de mettre fin à l'ensemble des guerres et des conflits sur le continent et mobilisation en faveur de gouvernements et d'une gouvernance démocratiques.
11. Bien que les jeunes forment la majeure partie de la population du continent, il est préoccupant de constater que les questions les concernant ont été omises dans la Position ministérielle africaine. Les gouvernements doivent reconnaître et accepter le rôle des jeunes. Ils doivent créer et renforcer des mécanismes propres à accroître leur participation à tous les aspects du développement durable. La jeunesse doit en outre être considérée comme déterminante pour promouvoir la paix dans les zones où sévissent des troubles civils.
12. Lancement d'un appel à tous les gouvernements africains pour qu'ils ouvrent immédiatement des discussions sur la NIA en y faisant participer la société civile, le mouvement syndical et d'autres grands groupes.
13. Les processus d'assainissement et de protection de l'environnement devraient impliquer tous les organes de la société civile.
14. L'Afrique doit élaborer et appliquer des codes de conduite pour l'utilisation des ressources naturelles du continent. Ces codes de conduite doivent développer et favoriser l'utilisation de moyens hors marché pour l'évaluation des ressources naturelles du continent. Toutes les politiques existantes devraient en outre être conformes à ces codes de conduite.
15. Nous notons avec préoccupation que le projet de déclaration ministérielle ne traite pas des besoins de développement particulier des petits Etats insulaires, de la Somalie et d'autres pays. Il s'agit là d'une grave omission, et la Position commune africaine doit traiter de cette question.
16. Nous avons conscience que les régimes commerciaux existants sont biaisés en faveur du Nord et des sociétés multinationales, ce qui a entraîné un effondrement des prix des produits de base et suscité d'autres problèmes. Les gouvernements doivent préconiser des régimes commerciaux qui protégeront les besoins de développement de l'Afrique et encourageront le commerce panafricain ainsi que l'amélioration de l'infrastructure aux frontières.
17. Les gouvernements doivent ratifier les conventions internationales et élaborer immédiatement des stratégies/réglémentations nationales pour la mise en œuvre et l'application effectives de conventions telles que la Convention sur la diversité biologique, la Convention contre la désertification, le Protocole de Kyoto et la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT), y compris les codes sur les droits de propriété intellectuelle.
18. Les gouvernements africains doivent élaborer des stratégies et des codes en vue de faciliter le transfert de technologies propres à des conditions favorables aux fins du développement de l'Afrique. Il faut modifier les régimes existants en matière de technologie et de connaissances.

19. Le Sud doit faire preuve d'initiative en fixant ses propres priorités environnementales au lieu de réagir aux préoccupations mondiales.

ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En tant que société civile, nous nous engageons :

1. A œuvrer avec les gouvernements comme partenaire dans le développement durable
2. A renforcer la société civile en constituant des réseaux et en mettant les informations en commun
3. A former des partenariats avec d'autres acteurs dans le développement durable
4. A favoriser le professionnalisme dans l'ensemble de la société civile
5. A mieux coordonner la participation de la société civile
6. A favoriser des échanges fructueux entre les diverses organisations de la société civile

CONCLUSION

Pour rétablir la dignité de sa population, l'Afrique doit mettre fin à sa dépendance à l'égard de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ces institutions ont fait un tort indicible au continent et à sa population et ont joué un rôle singulier dans l'appauvrissement du continent africain.

Nous nous félicitons que la Déclaration ministérielle reconnaisse que l'inégalité entre les sexes constitue un obstacle au développement durable. L'Afrique doit traduire cette reconnaissance en un engagement réel en allouant des ressources suffisantes à la promotion de l'égalité entre les sexes et remédier immédiatement au sérieux retard pris dans l'intégration des femmes à tous les niveaux.

Le Sommet mondial pour le développement durable devrait fournir des critères dont devraient se servir les gouvernements pour établir des indicateurs clés de performance et pour s'engager à appliquer les normes minimales de niveau de vie requises pour assurer la qualité de la vie et celle de l'environnement en faveur de tous, et en particulier des pauvres.

Après dix ans D'INACTION

Il est temps maintenant de passer par L'ACTION !!

Annexe IV

RAPPORT DE L'ATELIER SUR L'INDUSTRIE EN AFRIQUE

CONFERENCE PREPARATOIRE AFRICAINE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

(Nairobi, 15-18 octobre 2001)

RAPPORT DE L'ATELIER SUR L'INDUSTRIE EN AFRIQUE

15 octobre, Nairobi (Kenya)

Discours de bienvenue

1. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, M. Sékou Touré, a souhaité la bienvenue aux participants, soulignant que l'Atelier donnerait l'occasion de rédiger une déclaration appropriée à soumettre au Segment ministériel. M. Osmane Laye, représentant du Secrétariat conjoint élargi, a souligné l'importance de la contribution du secteur industriel, ajoutant qu'il se félicitait de la participation de l'ONUDI aux préparatifs régionaux.

Observations liminaires

2. Mme Wanda Hoskin, de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE (DTIE/PNUE), a fait un exposé liminaire sur le Sommet mondial pour le développement durable et sur la contribution de l'industrie à ce processus. Elle a signalé que la DTIE avait tenu des consultations avec les industries, à l'échelle nationale et régionale, en prévision du Sommet, qui se tiendrait à Johannesburg en 2002. Elle a expliqué en quoi consisteraient les préparatifs du Sommet. La DTIE avait coordonné les activités ci-après, en consultation avec les industries et autres parties prenantes.

Contribution de la DTIE aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable

- 26 rapports sectoriels
- Un rapport d'ensemble du PNUE
- 5 consultations régionales multipartites
- Un rapport conjoint WBCSD/WRI/PNUE
- Une évaluation des principales tendances du marché

Ateliers régionaux dans le cadre des comités préparatoires

- Questions clés concernant les industries régionales et leur viabilité
- Présentation de recommandations aux comités préparatoires
- Numéro spécial de la revue «Industrie et environnement»

Les principales questions examinées dans les rapports et au cours des réunions préparatoires ont été les suivantes :

- Nécessité de définir clairement ce que l'on entend par «processus participatif»
- Participation de toutes les parties prenantes tout au long du processus
- Conception, mise en œuvre et évaluation
- Nécessité de faire participer pleinement les industries du Sud
- Liens avec les questions de la pauvreté
- Définition des responsabilités
- Industrie, pouvoirs publics, société civile
- Dimension sociale
- Lacunes, difficultés
- Défis futurs difficiles à circonscrire
- Rôles respectifs des pouvoirs publics et des industries
- Nécessité de mettre les dilemmes en évidence
- Etablissement de rapports
- Création de fonds pour le développement durable
- Etablissement de liens entre les divers secteurs industriels

Election du Bureau et adoption de l'ordre du jour

3. Mme Laurraine Lotter, de la Chemical and Allied Industries Association of South Africa, a été élue Présidente. M. Hezekiah Macharia (Kenya) et Mme Rose Chekenya (Zimbabwe) ont été élus Rapporteurs.

Présentation du rapport sur l'industrie en Afrique

4. M. Chris Buckley a présenté le rapport sur l'industrie en Afrique, qui mettait en relief quelques-unes des principales contributions apportées par l'industrie africaine à l'avènement d'un développement durable depuis 1992, dressait le bilan des succès et des échecs de la mise en œuvre et jetait les bases de l'action future en indiquant les difficultés à surmonter.

5. Les participants ont bien accueilli ce rapport, qui contenait des informations utiles pour le Sommet et dont les industries africaines pourraient s'inspirer pour envisager l'action à entreprendre pour relever les défis. Il a été convenu que les observations formulées au cours de la réunion seraient consignées dans la version définitive de ce rapport. Il a été en outre convenu que les participants auraient dix jours pour soumettre par écrit leurs observations, qui seraient transmises au secrétariat pour être incluses dans la version définitive du rapport. Par exemple, des renseignements précis concernant certains pays et certaines industries pourraient être communiqués aux fins de leur incorporation dans le rapport final.

Examen du rapport sur l'industrie en Afrique

6. Les points suivants ont été soulevés à propos de ce rapport :

- On insistait trop sur l'impact et les avantages de l'exploitation minière
- Les sections consacrées aux industries et à l'exploitation minière dans les pays qui ne sont pas membres de la SADC présentaient des lacunes
- Il fallait insister davantage sur les retombées de l'industrie en matière d'emploi et d'environnement

- L'information sur le SIDA devait être réorganisée et elle devait s'étendre à l'ensemble du continent africain
- Les questions touchant la parité hommes-femmes devaient être approfondies
- Il fallait insister sur les liens entre les conflits et l'absence de règlements
- La participation des femmes à l'économie de subsistance en zone rurale sous-tendait l'emploi des hommes dans les industries
- Le développement industriel exigeait un climat politique et réglementaire propice
- Le déclin des industries résultait d'actions des gouvernements
- Les gouvernements et l'industrie devaient travailler ensemble
- La libéralisation des échanges commerciaux ne devait pas nécessairement s'aligner sur le commerce mondial
- Il était très onéreux de faire des affaires en Afrique en raison de la médiocrité des infrastructures
- Les cadres moyens devraient être formés à la maintenance
- Il fallait souligner la nécessité d'ajouter de la valeur aux matières premières
- La portée du rapport devait être étendue au tourisme
- La portée du rapport devait aussi être étendue à l'ensemble de l'agriculture
- Le coût élevé des intrants industriels devait être souligné
- Il fallait mettre en place, dans chaque pays, un code écologique harmonisé avec celui des autres pays africains
- Il fallait désigner dans chaque pays un «observateur» (médiateur) indépendant pour l'environnement
- Le coût des droits de propriété intellectuelle des pays développés était élevé
- Il fallait entreprendre en Afrique des activités de recherche-développement en liaison avec les multinationales et les institutions des pays développés
- L'éducation en Afrique répondait aux normes internationales, mais les stages pratiques exposant concrètement les africains aux techniques industrielles modernes faisaient défaut
- L'industrie n'était pas suffisamment consciente des problèmes écologiques. Il était proposé de créer des centres de gestion
- Il fallait transformer localement les produits agricoles

Exposé des difficultés à surmonter pour assurer un développement industriel durable en Afrique

7. Un représentant de l'ONUDI a déclaré que l'ONUDI avait contribué aux préparatifs du Sommet en Afrique à deux niveaux :

- Etablissement de huit rapports nationaux sur le secteur industriel, qui avaient servi à la préparation de rapports d'évaluation nationaux
- Etablissement d'un rapport régional sur le secteur industriel dans le cadre des réunions préparatoires sous-régionales et régionales

8. S'agissant du développement et de la performance de l'industrie en Afrique, le représentant de l'ONUDI a formulé les observations suivantes :

a) La performance de l'industrie manufacturière a diminué en Afrique au cours des dix dernières années;

b) La mondialisation a eu des effets négatifs sur l'industrie en Afrique;

- c) Les déchets industriels non traités ont gravement pollué l'environnement en Afrique.
9. Pour remédier à ces problèmes, il a préconisé ce qui suit :
- a) Elaboration de politiques et de stratégies nationales de développement industriel durable propres à offrir une base pour réduire durablement la pauvreté, à favoriser l'utilisation efficace des ressources financières, humaines et naturelles, à améliorer la gestion du secteur industriel moyennant la constitution de partenariats dynamiques entre le secteur public et le secteur privé, à faciliter l'intégration de considérations de viabilité dans les activités de développement industriel et à améliorer les synergies entre les projets et les programmes;
- b) Transfert de techniques et de compétences pour promouvoir la concurrence industrielle en développant les capacités techniques et l'esprit d'entreprise dans les industries africaines pour qu'elles puissent être concurrentielles sur le marché mondial, élaboration et mise en place de stratégies nationales de promotion des exportations s'appuyant sur une production éco-efficace et détermination des possibilités uniques qui s'offraient à l'Afrique dans la nouvelle économie de la connaissance et pour ce qui est de trouver son propre créneau;
- c) Mise en œuvre de la prévention et de la maîtrise intégrées de la pollution en aidant les pays à adopter ce mode de gestion dans le cadre de leurs politiques et stratégies de gestion de l'industrie et de l'environnement, mise en place de mécanismes de financement favorisant le transfert de techniques de transformation et de traitement propres et efficaces, et promotion de la coordination des politiques aux niveaux national et international.

Groupes de travail

10. Trois groupes de travail ont été constitués pour aborder les thèmes suivants :
- Concertations sur les priorités fondamentales de l'Afrique (exploitation minière, énergie, tourisme et autres secteurs)
 - Financement en Afrique
 - Commerce, affaires et environnement en Afrique

Formulation des recommandations à transmettre au Segment ministériel

11. Les participants ont examiné un projet d'éléments établi par la Présidente et les Rapporteurs, et ils sont convenus que la Présidente pourrait rédiger une déclaration reprenant ces éléments et la prononcer au Segment ministériel.
12. La Présidente a remercié tous les participants de leur durs efforts au cours d'une journée de délibérations intensives.

Conclusion et clôture de la réunion

13. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a remercié tous les participants pour leur contribution au succès de l'atelier. Il a expliqué la procédure qui serait suivie pour rendre compte des résultats de l'Atelier au Segment ministériel.

